

1. Édito, le Quai d'Orsay terre d'asile
2. Brèves
3. Bureaux partagés, témoignages
4. Pétition

Syndicat C.F.D.T.
du Ministère
des Affaires étrangères
57, boulevard des Invalides
75700 PARIS
Téléphone : 01.53.69.36.99
Télécopie : 01.53.69.37.34
e-mail :
cfdt-mae.paris@diplomatie.gouv.fr
site internet : www.cfdt-mae.fr

Le quai d'Orsay Terre d'Asile

Les recalés du suffrage universel, les débarqués des conseils d'administration, les amis gravitant dans les premiers cercles du pouvoir et avec eux les amis d'amis, les ex-permanents de partis politiques ainsi que les courtisans de tous poils, sont assurés de trouver au Quai d'Orsay et dans ses dépendances, une terre d'asile généreuse ou, à tout le moins, une zone de transit confortable, dans l'attente de jours meilleurs.

En matière d'ouverture de ses corps et de ses métiers, le ministère des affaires étrangères aura sans doute mérité sous la V^e République, le titre de meilleur élève de la classe : médecins et conseillers du Prince, avocats amis en quête de tribune, dirigeants politiques en panne de mandat électoral, journalistes bannis des rédactions, écrivains distingués ou en mal de renommée peuvent, pour peu qu'ils aient l'oreille d'un ministre coté ou du Président lui-même, se voir attribuer tel un poste de consul général, tel autre un poste d'ambassadeur, comme récompense ou comme lot de consolation. Et quand les emplois viennent à manquer, on en crée ex nihilo en dépit des contraintes budgétaires, sans autre nécessité urgente que de permettre aux amis infortunés un atterrissage en douceur avec le prestige, le salaire et les avantages matériels attachés à la fonction.

Qu'on en juge plutôt par quelques exemples récents - sans remonter à Georges Vinson, médecin de Tonton et ambassadeur aux Seychelles, en Tanzanie et en Thaïlande - : Charles Millon, nommé ambassadeur à la FAO parce qu'il fallait l'éloigner de Lyon où il était devenu infréquentable après s'être fait élire président de région avec les voix du Front National ; →

Cantonales,
municipales,
législatives,
il a tout raté
(mais c'est
un ami) ...

Un poste
d'Ambassadeur
devrait
le consoler.



Édito

Cher(e) camarade,

Lors de son discours d'inauguration de la nouvelle direction générale des finances publiques le 4 avril 2008, le Président de la République se demande s'il est «normal qu'on ait **721 personnes** au sein de nos services diplomatiques au Sénégal et 271 en Inde ? ».

Or, en comptant les agents rémunérés par le ministère des affaires étrangères et européennes (titulaires, contractuels, recrutés locaux administratifs et de service, assistants techniques et volontaires internationaux), plus les collègues des deux instituts culturels de Dakar et de Saint Louis, de la mission économique, de l'agence française de développement, de l'attaché de défense, de l'attaché social, de la trésorerie, du SCTIP, du bureau de l'ANAEM, du service des affaires maritimes et de la cellule régionale d'assistance à l'aviation civile, on arrive péniblement à **440 agents**.

On ne sait pas d'où viennent les autres...

Mais l'on sait, en revanche, que la démonstration de notre Président, pour tenter de nous convaincre du bien fondé de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) est fondée au mieux sur une erreur de calcul, au pire sur un mensonge d'Etat !

Amitiés syndicales
Le secrétaire général,
Thierry Duboc

Laurent Dominati, ex-député de Paris et ex-secrétaire général de Démocratie Libérale, ambassadeur au Honduras ; Xavier Darcos, actuel ministre de l'éducation qui fut, après avoir été évincé du gouvernement Villepin, représentant permanent de la France auprès de l'OCDE de 2005 à 2007 ; Gilles de Robien, ancien ministre de l'éducation battu aux municipales de 2008, actuellement Délégué du gouvernement au conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail et ambassadeur à la « promotion de la cohésion sociale » (sic) ; Brice Lalonde, ancien leader écologiste, ambassadeur chargé des négociations sur le réchauffement climatique ; François Zimeray, avocat et premier adjoint au maire du Petit-Quevilly, ancien député européen privé de l'investiture du PS aux élections européennes de 2004, ambassa-

deur pour les Droits de l'Homme ; Jean-Christophe Rufin, médecin cofondateur d'Action contre la Faim, écrivain titré et ami de son confrère Bernard Kouchner, ambassadeur au Sénégal.

Il est vrai qu'un diplomate ne devient pas médecin ou avocat du jour au lendemain alors que l'inverse semble possible aux yeux de nos politiques. Dans ces conditions, on ne voit pas très bien ce qu'a voulu dire le ministre des affaires étrangères quand il déclarait le 9 avril au Figaro : « La diplomatie, c'est un vrai métier »...

En matière de parachutes dorés, les pratiques de ce gouvernement ne sont ni pires ni meilleures que celles des gouvernements précédents. Toutefois leur persistance prend le contre-pied des promesses du candidat Sarkozy qui s'était engagé à agir dans la clarté, en

soumettant les propositions de nominations à l'accord préalable des assemblées. La récente palinodie de la Villa Médicis prouve qu'il y a loin encore de la coupe aux lèvres.

La Cour des Comptes et son Président, Philippe Séguin, se sont émus du sort de ces diplomates notoirement sous-employés ou attendant « sur l'étagère » une affectation improbable. La CFDT s'étonne à son tour que Philippe Séguin n'ait pas saisi l'occasion de ce constat pour demander que les pratiques dénoncées ici soient plus strictement encadrées par le législateur. A l'évidence, les nominations à la discrétion du gouvernement ne contribuent pas à « fluidifier » l'encadrement supérieur du ministère, pléthorique par rapport au nombre de postes d'ambassadeurs susceptibles d'être effectivement pourvus. ➔

Le bilan des adhésions à la CFDT en 2007 est marqué par le retour à la hausse.

La CFDT comptait 808 720 adhérents fin 2007. Même bilan flatteur pour notre fédération Interco CFDT (justice, intérieur et préfectures, affaires sociales, affaires étrangères, fonction publique territoriale, HLM, services concédés) qui progresse de 3 % en 2007 et pour notre syndicat CFDT-MAE qui, avec 1.300 adhérents fin 2007, franchit un seuil historique. ➔

Bienvenue à notre nouvelle permanente syndicale à Paris

Aline Kandalaft, adjointe administrative de chancellerie, a rejoint le 16 avril 2008 l'équipe des permanentes du syndicat CFDT-MAE installés au 4^{ème} étage du 57, boulevard des Invalides. Elle remplace notre camarade Arnaud Tripet, affecté à l'étran-



➔ Photo Aline K.

ger en janvier dernier, dont elle reprend les fonctions dans le domaine de la communication : mises à jour intranet/internet, listes de diffusion, gestion et diffusion du bulletin syndical... Aline participera également à l'animation de la section Paris des adhérents CFDT-MAE. ➔

La CFDT se mobilise pour sauvegarder les bonifications pour services hors d'Europe

L'administration a confirmé que le régime des bonifications de dépaysement était à nouveau à l'ordre du jour dans le cadre de la révision générale des politiques publiques et/ou dans celui de la réforme des retraites. Dans un courrier du 6 mai adressé au ministre, la CFDT rappelle son opposition à la suppression pure et simple des bonifications de dépaysement et lui demande de s'engager pour défendre les agents qui ont choisi d'être affectés dans des postes difficiles. ➔

Suppression des abattements pour congés de maladie à l'étranger : la CFDT s'impatiente

Le 25 juin 2005 (!), le Conseil d'Etat avait jugé illégal l'abattement sur l'indemnité de résidence en cas de

congé de maladie à l'étranger. Trois ans plus tard la situation a peu évolué : les agents titulaires sont pour l'instant à l'abri des abattements, en vertu d'un accord donné par la direction générale de la comptabilité publique. Mais les agents contractuels - notamment les collègues détachés dans le réseau culturel et de coopération -, continuent de subir ces abattements injustes et illégaux.

La CFDT a écrit le 24 avril au directeur général de l'administration afin de mettre un terme à ces abattements qui ont été jugés illégaux. Réponse de l'administration : le MAEE a fait son travail mais ça bloque au ministère chargé du budget...

Commentaire de la CFDT : ce ministère, qui donne des leçons d'efficacité et de rigueur à toutes les administrations, serait bien inspiré de faire avancer les dossiers dont il est chargé !

Site de la rue de la Convention

Une délégation CFDT a visité les espaces témoins - on n'ose plus parler de "bureaux" témoins - et c'est pire que ce que l'on imaginait. Ces

espaces, qui comprennent chacun neuf postes de travail, sont à peine isolés du couloir et de l'espace d'en face. Nous refusons les espaces partagés à dix, l'administration nous propose de partager des espaces à 18 ! Une intersyndicale (ASAM-UNSA, CFDT, CGT, FO, FSU et USASCC) a été constituée et une pétition circule depuis le 25 avril 2008 pour deman-

Tranches de vie

Je reviens d'une administration en région où cinq agents occupent un espace non cloisonné, vaste et clair. J'ai interrogé les collègues. Ah, le bel espace, c'est bien ?

Ben... non, pas bien !

Pourquoi ?

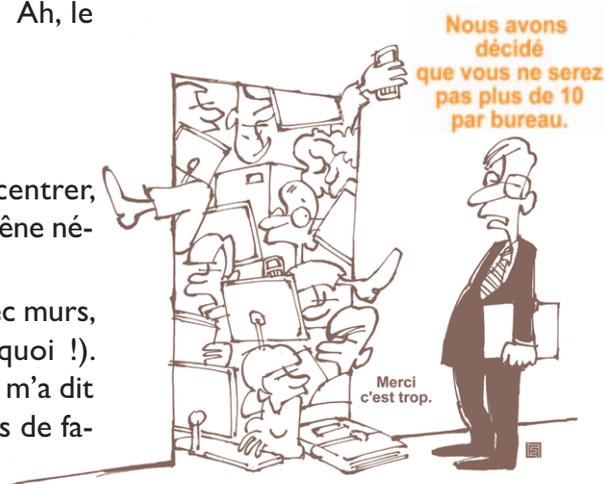
On ne peut pas se concentrer, quand l'une téléphone, elle gêne nécessairement les autres.

L'une venait d'un espace avec murs, portes etc. (d'un bureau, quoi !). Elle a cru péter un câble...et m'a dit avoir ressenti beaucoup plus de fatigue qu'auparavant.

Même si l'on s'entend bien avec les collègues, pas simple la vie en « bureau partagé ».

der au Ministre de revenir sur sa décision de nous imposer ces espaces partagés. **Cette pétition, que tu trouveras en page 4 du présent bulletin syndical**, peut être signée par tous les collègues qui seront amenés un jour à travailler rue de la Convention, qu'ils soient titulaires ou contractuels, en fonctions à Paris, à Nantes ou expatriés.

D'y rester en bonne santé dans ces conditions non plus.



Anne Colomb
Permanente CFDT-MAE

J'ai personnellement travaillé pendant 3 ans, à la sous-direction de la circulation des étrangers (SDCE), dans un immense bureau non cloisonné avec 8 autres collègues. J'étais alors chef d'un secteur géographique, chargé d'étudier des dossiers mais aussi de dépanner les postes par téléphone. Essayez d'imaginer ce qui se passe quand plusieurs personnes téléphonent en même temps avec une ligne parfois de mauvaise qualité qui oblige à hausser le ton : on ne s'entend plus et le reste de l'équipe ne peut plus se concentrer. Par ailleurs, en tant que chef de secteur, j'étais amenée à faire quotidiennement des télégrammes diplomatiques, des notes au cabinet du ministre, du courrier complexe. Comment se concentrer dans un brouhaha permanent ? La seule solution que j'avais trouvée était de travailler tard le soir, lorsque j'étais seule au bureau. Il n'y a plus de vie personnelle non plus, les appels téléphoniques des conjoints, enfants, écoles, administrations, etc. sont entendus de tous. Allez donc négocier votre prochaine affectation avec la DRH devant 6 ou 7 collègues, toutes oreilles tendues.

Ce qui me fait sourire (tristement), c'est qu'on nous avait proposé les mêmes espaces et le même type de mobilier (bureau face à face avec une petite cloison de courtoisie - 30 à 50 cm) lors de notre déménagement de Beaulieu à Breil. Et c'était en 1992 ! Quelle modernité ! A Breil IV, seule la SDCE avait gardé les grands bureaux partagés parce que les chefs de service de l'époque, Parisiens qui ne voulaient surtout pas descendre à Nantes, n'avaient rien négocié. En tout cas, je souhaite bon courage pour les collègues qui auront à travailler dans cet environnement, si rien ne change.

Christiane Audaire
Conseillère syndicale CFDT-MAE

Pétition à signer et à retourner

A la permanence CFDT-MAE – 57, bd des Invalides

Fax : 01 53 69 37 34 – cfdt-mae.paris@diplomatie.gouv.fr

Monsieur le Ministre,

Les représentants de l'administration ont déclaré l'année dernière⁽¹⁾ qu'ils « **ne souhaitent pas créer des bureaux paysagers** » dans le nouveau site de la rue de la Convention et qu'ils prévoyaient « **une partie de bureaux partagés par deux à cinq agents au maximum** » et « **40% de bureaux individuels, proportionnellement aussi nombreux qu'aujourd'hui** ».

Le résultat de la consultation réalisée par vos services en février dernier est sans appel : **nous sommes 59% à souhaiter des bureaux cloisonnés à un ou deux, 38% acceptant des bureaux partagés à 3, 4 ou 5 dans certains cas et seulement 3% en faveur des « espaces ouverts ».**

Prenant le contre-pied de ce qu'avait annoncé votre administration et sans tenir compte ni de notre avis ni des avertissements que vous ont adressés les syndicats, vous avez semble-t-il décidé, depuis, de nous installer dans des « espaces partagés » par 5 à 10 collègues, dépourvus de portes. La proportion de bureaux individuels tomberait à moins de 20%⁽²⁾.

Cette nouvelle option nous est présentée comme relevant d'une logique de travail en équipe. Or, l'esprit d'équipe qui existe au ministère, n'implique en rien un aménagement des espaces qui aboutirait à nous installer « en batterie ».

En nous imposant ce choix contre notre avis – et celui d'une bonne partie de la hiérarchie –, vous risquez d'aboutir à l'inverse du but recherché, en détériorant fortement nos conditions de travail et en affaiblissant le rôle de notre ministère dans la coordination de l'action extérieure de l'Etat.

Je soussigné, en fonction / en poste à,
vous demande, Monsieur le Ministre :

- de revoir le schéma d'aménagement des bureaux du site de la rue de la Convention et de réduire en conséquence les transferts de personnel à partir des autres sites existants, dont certains doivent être conservés.
- d'abandonner le concept d'espaces partagés, facteurs de stress au travail et de désorganisation et de limiter à un, deux ou trois au maximum, selon les cas, le nombre d'agents installés dans chaque bureau.

Fait à, le⁽³⁾

(1) • Comité technique paritaire ministériel - 28 juin 2007 (point X-1) ; Groupe de travail sur les projets immobiliers parisiens – 12 septembre 2007.

(2) • Réunion de concertation syndicale - 18 mars 2008.

(3) • Date, lieu, signature.